

Service de consultation relatif au regroupement familial

Informations relatives à la protection des données

Chercher. Connecter. Réunir.

Le service de recherche de la Croix Rouge Allemande (DRK-Suchdienst) aide les personnes qui ont été séparées de leurs proches par des conflits armés, des catastrophes, la fuite, un déplacement ou une migration. Il aide à chercher des parents, à les remettre en contact et à réunir les familles.

De quelles données avons-nous besoin pour faire notre travail ?

Pour aider une personne à physiquement retrouver les membres de leur famille, le service de recherche de la Croix-Rouge Allemande a besoin d'un maximum d'informations. Il s'agit principalement de données générales telles que les noms, les dates de naissance, des informations sur les origines et les coordonnées des personnes impliquées dans le regroupement. Dans certains cas, des informations particulièrement personnelles peuvent également être importantes pour la procédure, par exemple le résultat d'un test de paternité pour confirmer le lien de parenté ou des informations relatives à la santé d'un membre de la famille pour justifier un cas particulièrement difficile.

Toutes ces informations sont des données à caractère personnel dont nous avons besoin pour pouvoir agir dans votre intérêt.

Dans quel but traitons-nous les données ?

Le service de recherche utilise les données personnelles aux fins suivantes :

1. Recherche de personnes disparues
2. Clarification des destins et
3. Regroupement de familles.

Les données seront-elles également transmises à des tiers ?

Nous traitons les données personnelles de manière strictement confidentielle. Dans le cadre de notre travail, il peut cependant être nécessaire de transmettre les données à d'autres autorités, par exemple :

- Au sein du réseau du service de recherche (composé du Comité International de la Croix-Rouge et des Croix-Rouges et Croissants-rouges des autres pays)
- Les autorités nationales (p.ex. les services d'immigration)
- Les représentations allemandes à l'étranger (p.ex. les consulats ou ambassades)
- Les organisations humanitaires nationales et étrangères

Ceci peut par exemple servir à obtenir des informations relatives à l'actuel statut du visa, afin de pouvoir déterminer quelle aide est nécessaire dans votre cas particulier. Une transmission des données à une autre autorité n'a lieu en principe que si ceci est requis pour l'exécution de notre mission de recherche.

Combien de temps les données restent-elles enregistrées dans nos fichiers ?

Les données que vous nous confiez resteront enregistrées aussi longtemps que nécessaire pour remplir l'objectif du traitement des données décrit précédemment.

Quelles sont les règles applicables à la manipulation des données ?

Chaque personne concernée bénéficie du droit à la protection des données. Le service de recherche de la Croix-Rouge Allemande s'oriente dans son travail aux dispositions de la loi de protection des données du service de recherche de la Croix-Rouge Allemande (DRK-SDDSG). Nous sommes

également soumis aux prescriptions de la loi générale relative à la protection des données (DS-GVO) ainsi qu'à la loi fédérale de protection des données (BDSG) en ce qui concerne la manipulation de vos données.

Si notre travail requiert le partage de vos données au sein du réseau de recherche, les autorités impliquées se référeront aux règles communes de comportement vis-à-vis de la protection des données. Nous voulons ainsi nous assurer que vos données sont suffisamment protégées au moins par nos partenaires du réseau, y compris dans des pays tiers.

De quels droits disposez-vous pour protéger vos données à caractère personnel ?

Vous avez le droit d'être gratuitement informé sur les données à caractère personnel que nous avons enregistrées à travers vous. Vous disposez également du droit à la correction si vos données ont été enregistrées de manière incorrecte. Vous pouvez nous contacter si vous n'êtes plus d'accord avec le fait que nous enregistrions vos données à caractère personnel. Nous procéderons alors à la suppression ou au verrouillage de vos données.

Une déclaration de consentement envoyée au service de recherche de la Croix-Rouge Allemande peut être résiliée à tout moment, en intégralité ou en partie.

À qui pouvez-vous vous adresser ? (autorité compétente)

En cas de questions relatives au traitement de vos données ou à l'application de vos droits relatifs à l'information, la correction, la suppression ou le verrouillage, vous pouvez vous adresser au service de recherche de la DRK avec qui vous avez pris contact pour vous aider au regroupement familial.

Tampon, le cas échéant, nom, adresse et numéro de téléphone du centre de conseil

Si vous ne connaissez pas votre interlocuteur, vous pouvez vous adresser au centre de contrôle du service de recherche de la Croix-Rouge Allemande :

Deutsches Rotes Kreuz
Generalsekretariat
Team 22/Suchdienst-Leitstelle
Carstennstraße 58
12205 Berlin
Tél. : 030 / 8 54 04 -170
Fax : 030 / 8 54 04 -458
Courriel : suchdienst@drk.de

La responsable de la protection des données du service de recherche, Mme Frauke Weber, y est à votre disposition. Vous pouvez la contacter à l'adresse de courrier électronique suivante : datenschutz-suchdienst@drk.de.